

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39
- présents : 26
- excusés représentés : 6

Séance du 25 janvier 2007

de Madame Benarbia, secrétaire de séance

L'an deux mil sept, le vingt cinq janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le dix-neuf du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Mathieu Montes, premier Adjoint au Maire, M. François Asensi, Maire, quittant la séance après l'ouverture à dix-huit heures et quarante cinq minutes, le quorum étant atteint.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Madame Benarbia, Conseillère municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Mathieu Montes communique :

. les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 15 décembre 2006 et le 25 janvier 2007.

M. Mathieu Montes propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2006.

A l'unanimité

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

07-01 : Election de représentants du Conseil municipal au sein de la SEMIPFA

PROCEDE à l'élection de représentants du Conseil municipal qui siégeront au Conseil d'administration de la SEMIPFA et aux assemblées générales des actionnaires :

Représentants au Conseil d'administration

Représentant aux assemblées générales des actionnaires

- Monsieur François Asensi
- Monsieur Mathieu Montes
- Monsieur Alain Durandeu
- Madame Martine Bescou
- Monsieur El Madani Ardjoune
- Madame Henriette Cazenave
- Monsieur Franck Misson
- Monsieur Philippe Fleutot
- Monsieur Alain Bescou
- Madame Nicole Duboe
- Monsieur Thierry Godin
- Madame Fabienne Laurent

- Monsieur Alain Bescou

Les représentants ainsi désignés sont autorisés à exercer toutes fonctions ou mandats au sein de la SEMIPFA.

A l'unanimité

TRAVAUX

07-02 : Création d'un Dojo au Centre-Ville :

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire
- Demande de subventions auprès de l'Etat (Direction départementale jeunesse et sports), la Région Ile-de-France et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis

AUTORISE monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la création d'un Dojo au Centre-Ville.

SOLLICITE auprès de l'Etat (Direction départementale jeunesse et sports), de la région Ile-de-France et du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, les subventions destinées au financement de ces travaux.

A l'unanimité

07-03 : Marché de travaux de restructuration et d'extension de la bibliothèque Boris Vian :

- Autorisation à donner à monsieur le Député-Maire pour déposer la demande du permis de construire
- Demande de subventions

AUTORISE monsieur le Député-Maire à déposer la demande de permis de construire nécessaire à la restructuration et à l'extension de la bibliothèque Boris Vian.

SOLLICITE des subventions auprès de la DRAC, du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, de la région Ile-de-France et du centre national du Livre.

A l'unanimité

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - VACANCES

07-04 : Tarifs séjours vacances de printemps 2007

ADOPTE à compter du 1^{er} février 2007, les tarifs printemps des séjours « enfants, adolescents et familles ».

ADOPTE le règlement des centres de vacances.

Ces documents sont annexés à la délibération et affichés au 1^{er} étage de la mairie - service Accueil.

ACCEPTE comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux et les bons CAF (pour les séjours supérieurs à 6 jours).

AUTORISE le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

DIT que le remboursement des activités du service Vacances fera l'objet d'une réduction de titres.

A l'unanimité

07-05 : Patinoire en plein air - Adoption d'un nouveau règlement

ADOPTE le nouveau règlement de la patinoire, lequel annule et remplace le précédent.

Ce document, annexé à la délibération, est affiché au 1^{er} étage de la mairie, service Accueil.

PRECISE que les tarifs de la délibération n° 06-02 du Conseil municipal du 1^{er} février 2006 restent inchangés.

A l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

07-06 : Subventions aux associations - Versements d'acomptes

DECIDE les versements sur les subventions 2007 aux associations suivantes :

Acomptes sur subvention 2007 :

- Association pour l'Organisation des foires et des animations (AOFA) : 15 200,00 €
- Comité des fêtes du Pays de France : 1 525,00 €
- Association Barbusse Cottages (ABC) : 7 620,00 €.

DIT que les présents acomptes viendront en déduction des subventions allouées au titre de l'année 2007.

Totalité subvention 2007 :

- Parfums d'Italie : 4 200,00 €
- Cités Unies France : 1 920,26 €.

A l'unanimité

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES COMMUNALES

07-07 : Simplification de la M14 - Décision modificative sur 2006 afin de traiter la contrepassation des ICNE 2005

TRAVAUX

07-08 : Marché d'insertion sociale et professionnelle des habitants durablement exclus du marché du travail par la réalisation de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi - Année 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010 :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

Questions retirées de l'ordre du jour.

07-09 : Marché de travaux de téléphonie et d'informatique :

- Approbation d'un avenant n° 2 à passer avec la société GASTEL

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 2 relatif au marché de téléphonie et d'informatique à passer avec la société GASTEL.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

07-10 Marché de travaux d'entretien et de vérification des moyens de sécurité et de protection dans les bâtiments communaux - Année 2004 et éventuellement 2005, 2006 et 2007 :

- Approbation d'un avenant n° 6 à passer avec la société AL SECURITE

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 6 au présent marché à passer avec la société AL SECURITE.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

A l'unanimité

07-11 : Marché de fourniture de signalisation et revêtement de voirie - Année 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010 :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer le marché

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer le marché de fourniture de signalisation et revêtement de voirie - Année 2007 et éventuellement 2008, 2009 et 2010 avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : société SDS, pour un montant minimum et maximum compris entre 15 000 € HT et 50 000 € HT,
- Lot 2 : société EVA INDUSTRIES, pour un montant minimum et maximum compris entre 8 000 € HT et 50 000 € HT,
- Lot 3 : société SIGNATURE, pour un montant minimum et maximum compris entre 5 000 € HT et 50 000 € HT,

ainsi, que tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

07-12 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension de la crèche de la Paix sise place de la Paix à Tremblay-en-France :

- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec monsieur BREHIER, architecte DPLG

Question retirée de l'ordre du jour.

07-13 : Réhabilitation et extension de la crèche de la Paix sise place de la Paix à Tremblay-en-France :

- Demande de subvention auprès du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

SOLLICITE le Conseil général pour le versement d'une subvention destinée au financement de ces travaux.

A l'unanimité

07-14 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et la restructuration de l'ancienne cuisine centrale :

- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec monsieur WACHTHAUSEN, architecte DPLG

07-15 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension du centre social Louise Michel :

- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec le cabinet NB architectes

07-16 : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la reconstruction de la piscine Auguste Delaune :

- Approbation d'un avenant n° 1 à passer avec le cabinet Po & Po

Questions retirées de l'ordre du jour.

07-17 : Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire à passer entre la ville et le SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France)

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire à passer entre la ville et le SIGEIF, en vue de l'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public situés rue de la Ferme.

DIT que la dépense sera prise en charge par la SEMIPFA au titre de la convention de concession sus visée.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ladite convention avec le SIGEIF et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

07-18 : Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter du 30 janvier 2007 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
6 adjoints d'animation de 2 ^{ème} classe	00	06
1 ingénieur territorial	09	10
5 adjoints techniques de 2 ^{ème} classe	00	05.

DIT que dans le cas où la procédure de recrutement statutaire n'aboutirait pas, et en conformité avec le dispositif légal, ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires.

A l'unanimité

07-19 : Approbation d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion pour la fonction d'ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer avec le CIG une nouvelle convention type pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans et à compter de la date d'effet prévue à l'article 6.

DIT que cette convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties à la date de son échéance, sous condition d'un préavis de trois mois.

DIT que la participation financière pour l'ensemble de la fonction d'inspection est de : 6 843 € en fonction du nombre total d'agents de la collectivité, soit 1230 agents pour la ville de Tremblay-en-France.

A l'unanimité

07-20 : Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de l'association départementale des FRANCAS de la Seine-Saint-Denis - sise 38 rue d'Anjou à Bobigny

AUTORISE le Député-Maire à mettre à disposition à titre gratuit monsieur WALQUEMANE auprès de l'association FRANCAS 93 pendant une période d'un an.

EXONERE cette association à compter de la date effective de mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci du remboursement des salaires et charges.

A l'unanimité

07-21 : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de l'association « Tremblay Espace Evasion »

AUTORISE le Député-Maire à mettre à disposition à titre gratuit monsieur Biancardini et madame Sylvia Delaitre auprès de l'association « Tremblay Espace Evasion » pendant une période de trois ans à compter du 1^{er} février 2007.

EXONERE cette association à compter de la date effective de mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci du remboursement des salaires et charges.

A l'unanimité

DIVERS

07-22 : Assurance « Dommages aux biens » :

- Approbation de l'avenant n° 3 au marché passé avec la SMACL

APPROUVE l'avenant n° 3 au marché passé avec la SMACL.

PRECISE que cet avenant a pour objet :

- l'assurance de matériel supplémentaire, pour l'organisation de la fête des sports,
- la modification de la superficie des bâtiments à assurer.

AUTORISE monsieur le Député-Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant délégué, à signer ledit avenant avec la SMACL, 141 avenue Salvador Allende 79031 Niort, ainsi que tous les documents s'y rapportant et à ordonnancer la dépense correspondante, soit 484,57 euros TTC (quatre cent quatre vingt quatre euros et cinquante sept centimes).

A l'unanimité

07-23 : Marché d'assurance relatif aux risques automobiles :

- Approbation des avenants n^{os} 2 et 3 au marché passé avec la compagnie SMACL - lot n° 3

APPROUVE l'avenant n° 2 ayant pour objet la régularisation des cotisations suivant les mouvements intervenus dans le parc automobile de la commune du 1^{er} décembre 2005 au 31 décembre 2005, pour un montant de 676,47 € TTC en faveur de la commune.

APPROUVE l'avenant n° 3 ayant pour objet la régularisation des cotisations suivant les mouvements intervenus dans le parc automobile de la commune du 1^{er} janvier 2006 au 1^{er} décembre 2006, pour un montant de 3 481,13 € TTC en faveur de la commune.

AUTORISE monsieur le Député-Maire à signer ces avenants et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité

La séance est levée à 19 heures et 25 minutes

La secrétaire de séance :

Madame Benarbia.

--oOo--

